

Plan Stratégique de l'AEC 2016-2023 (révisé en 2021)



Vision

L'AEC est la voix de l'enseignement musical supérieur en Europe et un porte-parole influent de ses établissements membres.

L'AEC voit l'enseignement artistique à visée professionnelle comme une quête d'excellence dans trois domaines : la pratique artistique ; l'apprentissage et l'enseignement ; la recherche et l'innovation. L'Association cherche à promouvoir tous ces éléments et à encourager le dynamisme et la diversité des approches dans les différents établissements, pays et régions.

L'AEC comprend et soutient l'enseignement de la musique et des arts ainsi que de la participation culturelle, en tant que facteurs essentiels contribuant à la qualité de la vie et à des sociétés ouvertes et intégratrices, fondées sur des valeurs démocratiques.

Mission

L'AEC travaille à l'avancement de l'enseignement supérieur des arts de la scène, principalement la musique. Son travail se base sur trois piliers :

- Pilier 1 : Reconnaissance de la valeur de la musique et de l'enseignement de la musique dans la société
- Pilier 2 : Amélioration de la qualité dans l'enseignement musical supérieur
- Pilier 3 : Promotion de la participation, de l'intégration et de la diversité

L'AEC fonctionne de manière intégratrice, pérenne, efficace et efficiente, rendant possible la communication et le partage de bonnes pratiques.

Pilier 1 : Reconnaissance de la valeur de la musique et de l'enseignement de la musique dans la société

- L'AEC représentera et favorisera les intérêts du secteur de l'enseignement musical supérieur aux niveaux national, européen et mondial au plus grand

- Agissant comme « guetteur de tendances de l'enseignement musical supérieur » et en réagissant aux évolutions de la société
- Donnant aux artistes le pouvoir d'agir en tant que faiseurs dans la société pour contribuer de manière proactive à renforcer la cohésion sociale
- Renforçant le lobbying au niveau des institutions européennes afin de bien faire comprendre la valeur et l'identité spécifiques des arts et de l'enseignement musical supérieur
- Développant pour ses membres une « boîte à outil de plaidoyer » leur permettant de renforcer leurs activités de plaidoyer et de lobbying à tous les niveaux : national, régional et local

profit de la société, en :

- L'AEC travaillera à augmenter les possibilités et l'accès à l'enseignement de la musique, en :

- Poursuivant le développement et l'innovation dans l'enseignement musical, de la mission et des responsabilités des établissements à l'apprentissage & l'enseignement et à la conception des programmes d'études
- Promouvant l'importance d'un enseignement musical dès la petite enfance et en renforçant l'approche STEAM dans l'enseignement général
- Soutenant ses établissements membres dans la formation de professeurs de musique dotés des aptitudes artistiques et pédagogiques appropriées, tant pour l'enseignement général que pour l'enseignement spécialisé

- L'AEC aidera ses membres à engager les publics dans un environnement culturel évolutif et en étudiant les besoins musicaux de la société en :

- Recueillant et partageant des exemples de bonnes pratiques et d'approches innovantes que des établissements d'enseignement musical supérieur ont trouvé utiles dans leur démarche d'intégration et de diversification des publics
- Engageant le dialogue avec des cultures et des traditions de transmission des savoirs qui diffèrent de la culture traditionnelle des conservatoires, et en promouvant l'intégration d'autres approches de l'apprentissage et de l'enseignement parmi les établissements de la communauté AEC

Pilier 2 : Amélioration de la qualité dans l'enseignement musical supérieur

- L'AEC promouvra l'excellence dans toute l'Europe en ce qui concerne la pratique artistique, l'apprentissage & l'enseignement, et la recherche & l'innovation en :

- Étudiant, prônant et diffusant les pratiques innovantes dans ces trois domaines
- Encourageant l'amélioration de la qualité, entre autres manières par une coopération soutenue avec MusiQuE
- Promouvant la compréhension de la recherche artistique comme moyen de garantir un approfondissement de l'engagement musical
- Soutenant les établissements membres dans l'offre d'études musicales pré-supérieures de haut niveau
- S'efforçant de rendre le secteur de l'enseignement musical supérieur plus écologique et plus 'vert', notamment dans le domaine de la mobilité

- L'AEC encouragera l'internationalisation en :

- Promouvant et encourageant les échanges parmi ses membres au niveau européen et au-delà
- Soutenant le travail des Coordinateurs des relations internationales (IRC) au sein de ses établissements membres
- Avalisant les avantages de l'internationalisation pour les établissements et pour les futures carrières des diplômés

- L'AEC soutiendra la formation de diplômés aux exigences professionnelles élevées, bien préparés à travailler dans une société plurielle, globalisée et qui évolue rapidement, en :

- Aidant ses établissements membres à étudier et mettre au point de nouveaux modèles d'apprentissage & d'enseignement prenant en compte les évolutions traditionnelles et plus générales de la profession afin de former des musiciens créatifs, communicants et communicatifs
- Promouvant l'intégration de compétences à l'entrepreneuriat afin de préparer les étudiants à leur futur rôle de musiciens
- Encourageant l'utilisation judicieuse des Promouvant l'intégration de compétences techniques et de communication afin de préparer les diplômés à utiliser de manière efficace et appropriée les technologies numériques dans l'interprétation et l'éducation musicales
- Sensibilisant à la responsabilité des artistes en tant que 'faisers' dans la société et à la responsabilité sociale des établissements d'enseignement musical supérieur

Pilier 3 Promotion de la participation, de l'intégration et de la diversité

- L'AEC promouvra la diversité des approches dans l'enseignement musical supérieur, en :

- Élaborant et mettant en œuvre des cadres équitables, inclusifs, diversifiés et respectant l'égalité des genres au sein des EEMS
- Ouvrant les EEMS à la diversité des traditions, genres, cultures et langages musicaux et en facilitant leurs croisements
- Engageant les responsables, les administrateurs, les enseignants, les étudiants et les parties prenantes extérieures à promouvoir davantage la diversité
- Encourageant ses membres à garantir l'égalité des chances pour tous, sans considération de sexe, de race, de couleur, d'origine ethnique ou sociale, de religion ou de conviction, d'opinion politique ou autre, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle
- Donner aux EEMS les moyens de traiter les questions de pouvoir

- L'AEC soutiendra ses membres dans différentes régions d'Europe de manières adéquates et adaptées à leurs besoins et priorités spécifiques, en :

- Continuant à développer des « forums régionaux » basés sur la répartition actuelle des responsabilités régionales parmi les membres du Conseil
- Offrant des services de soutien spécifiques à chaque pays et en élaborant des mécanismes pour renforcer la participation à ses activités, y compris une aide particulière pour les établissements disposant de ressources financières modestes
- Coopérant avec les décideurs et les organisations aux niveaux national et européen

- L'AEC renforcera la voix de l'étudiant au sein de l'association et de sa communauté, en :

- Soutenant les étudiants dans la recherche de moyens pour faire entendre leur voix aux niveaux institutionnel et européen
- Encourageant ses membres à renforcer l'apprentissage et l'évaluation centrés sur l'étudiant
- Engageant les étudiants à faire connaître leur point de vue sur les activités et le travail de l'Association

Garantir l'excellence opérationnelle

1. L'AEC remplira toutes les fonctions d'une association efficace et efficiente, avec une gouvernance claire et un bureau bien géré, compétent et dévoué, en :
 - Garantissant l'échange d'information et des réunions physiques régulières entre le directeur général, le président, le Bureau, le ComEx et le Conseil de l'AEC
 - Réexaminant régulièrement la structure organisationnelle, la communication interne, les fonctions et la répartition des tâches au sein du Conseil de l'AEC, entre les membres du Conseil et du Bureau, et entre les membres du Bureau
 - Réexaminant régulièrement les résultats de toutes les personnes engagées dans la gouvernance et la gestion de l'association
2. L'AEC renforcera sa viabilité financière et s'efforcera de se rendre indépendante des financements de projet, en :
 - Étudiant diverses stratégies de financement et leur faisabilité
 - Développant un modèle de viabilité financière lui permettant de fonctionner au niveau requis par sa communauté
3. L'AEC renforcera et améliorera la communication avec ses membres en :
 - Continuant à développer la communication sur ses activités, son travail et les évolutions politiques pertinentes
 - Développant régulièrement ses canaux d'information et en analysant ce que l'AEC peut faire pour ses membres et ce qu'ils peuvent apporter à l'Association (notamment en ce qui concerne l'organisation d'événements, les séminaires et les stages de formation)
 - Améliorant et élargissant ses canaux d'information sur les activités et pratiques de ses membres afin de les promouvoir au sein et à l'extérieur de sa communauté
 - Partageant avec toute sa communauté les résultats et pratiques de projets et d'initiatives entrepris par de petits groupes d'institutions
 - Améliorant sa base de données de contacts pour augmenter son rayonnement auprès des étudiants et des enseignants et en constituant une base de données des compétences individuelles et institutionnelles dans certains domaines clairement définis
4. L'AEC renforcera ses partenariats et interactions avec les parties prenantes, en :
 - Travaillant avec des organisations s'occupant de politique de l'enseignement supérieur au niveau européen
 - Reliant les différents niveaux et branches du secteur de l'enseignement musical, pour qu'il devienne la voix unie de la musique dans le débat de politique culturelle
 - Intensifiant le dialogue avec des organisations dans toutes les disciplines artistiques s'occupant de pratique, de recherche, d'enseignement et d'interdisciplinarité artistiques